

Le Vice-président chargé du développement et de
la promotion du volontariat

A

Madame Isabelle MERIGNANT

Sous-directrice de la doctrine et des ressources
humaines

Ministère de l'intérieur

Direction générale de la sécurité civile
et de la gestion des crises

Direction des sapeurs-pompiers

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08

Paris, le 10 février 2021

Madame la Sous-directrice,

Je souhaite appeler votre attention sur la déclinaison de la mesure n° 32 du plan gouvernemental d'action 2019-2021 pour le volontariat, qui prévoit de « *favoriser l'accès des sapeurs-pompiers volontaires à l'encadrement opérationnel et fonctionnel des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)* ».

A ce propos, je constate avec regret que le projet de décret modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers, transmis le 26 janvier dernier pour avis par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), persiste à prévoir la suppression de la commission nationale chargée d'émettre un avis sur l'avancement de grade des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires (CNCG) et de leurs homologues du service de santé et de secours médical (SSSM), au bénéfice d'une gestion déconcentrée au niveau des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours après avis des comités consultatifs départementaux ou territoriaux des sapeurs-pompiers volontaires.

Par anticipation sur la réponse globale qui vous sera apportée par la FNSPF, je vous réitère, comme je l'avais effectué le 7 juillet 2020 auprès de l'ancien directeur des sapeurs-pompiers, nos plus vives réserves sur l'opportunité d'une telle mesure.

Tout d'abord, cette dernière apparaît en contradiction avec le cadre réglementaire qui prévoit la conomination des officiers supérieurs par le ministre de l'intérieur. Elle serait synonyme en outre de désengagement du ministère de l'Intérieur de la politique nationale de soutien au développement du volontariat, alors même que la faiblesse persistante du taux d'officiers supérieurs sapeurs-pompiers volontaires au regard des effectifs¹ doit conduire à prévaloir le besoin politique d'impulsion nationale sur des considérations de gestion administrative secondes et de portée très limitée.

¹ 251 officiers supérieurs en 2018 (soit 0,13% de l'effectif), 45 SDIS ne comptant même aucun ou un seul officier supérieur sapeur-pompier volontaire.

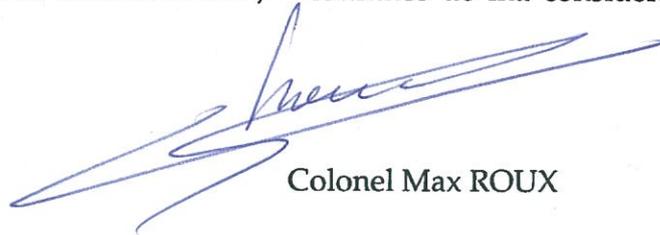
Aussi, je souhaite, au nom de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires, que cette question soit reconsidérée à l'aune de ce besoin, préalablement à la consultation de la CNSIS, du CSFPT et du CNEN.

Indépendamment de l'avis formulé par ces derniers sur le projet de décret et sur la pérennité de la commission nationale d'avancement de grade des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires, il apparaît nécessaire à la FNSPF d'envisager la programmation en 2021 d'une réunion de cette instance et d'en informer les SDIS, de manière à leur permettre de préparer et de transmettre à la Direction générale leurs propositions d'avancement.

Il convient en effet de continuer, sans relâche et sans année blanche, à promouvoir l'accès des sapeurs-pompiers volontaires aux responsabilités et à l'encadrement supérieur, de manière à éviter tout message contradictoire avec l'objectif principal de valorisation du volontariat poursuivi par la proposition de loi portée par le Député Fabien MATRAS et près de 500 de ses collègues, prochainement examiné par l'Assemblée nationale, pour la consolidation de notre modèle de sécurité civile.

Il s'agit également d'adresser par ce biais un témoignage de reconnaissance à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires, mobilisés en première ligne depuis un an pour assurer la protection des populations et la résilience des territoires face à la crise sanitaire et aux catastrophes naturelles multiples liées au dérèglement climatique.

Je vous remercie de l'examen attentif que vous voudrez bien accorder à cette requête et vous prie d'agréer, Madame la Sous-directrice, l'assurance de ma considération distinguée.



Colonel Max ROUX